

Décision n°2020-22
DECISION PORTANT PUBLICATION DE DATES DE SIGNATURE DE
CONVENTIONS D'INTERVENTION FONCIERE

Le Directeur Général,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, mis à jour par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2015, et notamment ses articles 14 et 20,

Informe que :

- La convention d'intervention foncière cadre de mobilisation du patrimoine foncier de la région en faveur du logement conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la Région Île-De-France, approuvée par délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°A17-4-6 du 28 novembre 2017, a été signée en date du 13 avril 2018.
- La convention relative aux actions et interventions foncières préalable aux opérations d'intérêt olympique conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et l'établissement dénommé Société de Livraison des Ouvrages Olympiques et paralympiques (SOLIDEO), approuvée par délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°A18-1-5 du 21 mars 2018, a été signée en date du 2 mai 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Guerville (78) signée le 06 juillet 2015, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n°B17-5-A34 du 28 novembre 2017, a été signé en date du 05 juillet 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune des Mureaux (78) signée le 25 novembre 2015, approuvé

par délibération du Bureau de l'Établissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Établissement Public Foncier des Yvelines, n°B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signé en date du 22 août 2018.

- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune du Vésinet (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-1-14 du 21 mars 2018, a été signée en date du 30 août 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune d'Aigremont (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-6 du 29 juin 2018, a été signée en date du 30 août 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Persan (95), approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-1-19 du 21 mars 2018, a été signée en date du 31 août 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Vaucresson (92) et l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense, approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-17 du 29 juin 2018, a été signée en date du 31 août 2018.
- L'avenant n°4 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier du Val d'Oise, la Société d'économie mixte départementale pour l'aménagement du Val d'Oise et la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency à laquelle la communauté d'agglomération Plaine Vallée (95) vient aux droits et obligations, signée le 04 septembre 2008, approuvé par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Établissement Public Foncier du Val d'Oise, n°B18-3-A26 du 29 juin 2018, a été signé en date du 03 septembre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Deuil-la-Barre (95), approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-18 du 29 juin 2018, a été signée en date du 07 septembre 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Montgeron (91) signée le 29 juin 2017, approuvé par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-1-A25 du 21 mars 2018, a été signé en date du 18 septembre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune d'Issou (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement

Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-8 du 29 juin 2018, a été signée en date du 18 septembre 2018.

- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune du Plessis-Pâté, approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-10 du 29 juin 2018, a été signée en date du 18 septembre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune du Plessis-Bouchard (95), approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-13 du 29 juin 2018, a été signée en date du 18 septembre 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement public foncier d'Ile de France, la commune de Paray-Vieille-Poste (91) et la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne à laquelle l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre vient aux droits et obligations, signée le 27 novembre 2015, approuvé par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-A24 du 29 juin 2018, a été signé en date du 24 septembre 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier du Val d'Oise et la commune de Taverny (95) signée le 14 décembre 2011, approuvé par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France qui vient aux droits et obligations de l'Établissement Public Foncier du Val d'Oise, n°B18-3-A28 du 29 juin 2018, a été signé en date du 24 septembre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Champagne-sur-Seine (77), approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-3 du 29 juin 2018, a été signée en date du 03 octobre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Gonesse (95), approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-20 du 29 juin 2018, a été signée en date du 04 octobre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Carrières-sur-Seine (78) et la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-7 du 29 juin 2018, a été signée en date du 18 octobre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Longpont-sur-Orge (91), approuvée par délibération du Bureau de

l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-11 du 29 juin 2018, a été signée en date du 18 octobre 2018.

- L'avenant n°4 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Mézy-sur-Seine (78) signée le 29 avril 2013, approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France qui vient aux droits et obligations de l'Établissement Public des Yvelines, n°B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signé en date du 23 octobre 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Bonnelles (78) signée le 17 novembre 2015, approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France qui vient aux droits et obligations de l'Établissement Public des Yvelines, n°B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signé en date du 25 octobre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Chevreuse (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-4-3 du 5 octobre 2018, a été signée en date du 05 novembre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Neauphle-le-Château (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-4-5 du 5 octobre 2018, a été signée en date du 05 novembre 2018.
- L'avenant à la convention d'action foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier des Yvelines et la commune d'Hardricourt (78) signée le 26 juillet 2013, approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France qui vient aux droits et obligations de l'Établissement Public des Yvelines, n°B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signé en date du 08 novembre 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'action foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Versailles (78) signée le 14 novembre 2014, approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France qui vient aux droits et obligations de l'Établissement Public des Yvelines, n°B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signée en date du 13 novembre 2018.
- L'avenant n°3 à la convention de veille et de maîtrise foncière conclue entre l'Établissement public foncier du Val d'Oise et la commune de Saint-Cyr-en-Arthies (95) signée le 17 août 2009, approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France qui vient aux droits et obligations de l'Établissement Public du Val d'Oise, n°B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signé en date du 13 novembre 2018.

- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Brunoy (91), approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-4-6 du 5 octobre 2018, a été signée en date du 14 novembre 2018.
- L'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune d'Ivry-sur-Seine (94) signée le 08 octobre 2009, approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-A25 du 29 juin 2018, a été signée en date du 16 novembre 2018.
- L'avenant n°4 à la convention d'Action Foncière pour un Développement Equilibré des Yvelines (AFDEY) conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et le Département des Yvelines signée le 23 juin 2008, approuvée par délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°A18-2-5 du 5 octobre 2018, a été signée en date du 16 novembre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Montesson (78), approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-4-11 du 5 octobre 2018, a été signée en date du 20 novembre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Montesson (78) et la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, approuvée par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-4-12 du 5 octobre 2018, a été signée en date du 20 novembre 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune La Celle-Saint-Cloud (78) signée le 16 avril 2018, approuvé par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier n°B18-4-A23 du 5 octobre 2018, a été signé en date du 20 novembre 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Rosny-sur-Seine (78) signée le 12 juin 2017, approuvé par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier n°B18-4-A24 du 5 octobre 2018, a été signé en date du 26 novembre 2018.
- L'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Roissy-en-Brie (77) signée le 1^{er} décembre 2010, approuvé par délibération du Bureau de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signé en date du 26 novembre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de L'Île-Saint-Denis (93) et l'Établissement public territorial Plaine

Commune, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-4-18 du 5 octobre 2018, a été signée en date du 28 novembre 2018.

- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Chanteloup-les-Vignes (78) signée le 29 décembre 2017, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-A22 du 29 juin 2018, a été signé en date du 3 décembre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Varennes-Jarcy (91), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-4-15 du 5 octobre 2018, a été signée en date du 10 décembre 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Montigny-lès-Cormeilles (95) et la communauté d'agglomération Val Parisis signée le 5 janvier 2018, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-5-A22 du 30 novembre 2018, a été signé en date du 17 décembre 2018
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Versailles (78), la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-4-13 du 5 octobre 2018, a été signée en date du 18 décembre 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune des Lilas (93) signée le 21 janvier 2014, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signé en date du 18 décembre 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de la Courneuve (93) et la communauté d'agglomération Plaine Commune à laquelle l'Etablissement public territorial Plaine Commune vient aux droits et obligations, signée le 31 décembre 2015, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-4-A26 du 5 octobre 2018, a été signé en date du 19 décembre 2018.
- L'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Villepinte (93) signée le 1^{er} juillet 2011, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signé en date du 19 décembre 2018.
- L'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Carrières-sous-Poissy (78) signée le 21 décembre 2011,

approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n°B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signé en date du 28 décembre 2018.

- L'avenant n°5 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Houdan (78) signée le 12 août juin 2011, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n°B18-5-A25 du 30 novembre 2018, a été signé en date du 28 décembre 2018.
- L'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Juziers (78) signée le 17 décembre 2014, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n°B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signé en date du 28 décembre 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Mareil-Marly (78) signée le 17 décembre 2015 sur le secteur Les Ruelles, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n°B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signé en date du 28 décembre 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Mareil-Marly (78) signée le 17 décembre 2015 sur le secteur Les Mardelles, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, n°B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signé en date du 28 décembre 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Sartrouville (78) signée le 29 juin 2017, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-4-A25 du 5 octobre 2018, a été signé en date du 28 décembre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de La Norville (91) et la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-5-13 du 30 novembre 2018, a été signée en date du 28 décembre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Palaiseau (91), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-5-14 du 30 novembre 2018, a été signée en date du 28 décembre 2018.

- L'avenant n°4 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Ris-Orangis (91) et la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne à laquelle la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart vient aux droits et obligations, signée le 24 octobre 2008, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n° B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signé en date du 28 décembre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Yerres (91), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-5-15 du 30 novembre 2018, a été signée en date du 28 décembre 2018.
- L'avenant n°5 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine et la commune de Châtillon (92), signée le 7 juillet 2009, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine, n°B18-5-A25 du 30 novembre 2018, a été signé en date du 28 décembre 2018.
- L'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine et la commune de Nanterre (92), signée le 17 octobre 2011, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine, n°B18-5-A25 du 30 novembre 2018, a été signé en date du 28 décembre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la commune de Neuilly-Plaisance (93), approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-4-19 du 5 octobre 2018, a été signée en date du 28 décembre 2018.
- L'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, la commune de Cergy (95) et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise signée le 14 septembre 2015, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, n°B18-3-A27 du 29 juin 2018, a été signé en date du 28 décembre 2018.
- L'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, les communes d'Eaubonne et d'Ermont (95) et la communauté d'agglomération Val et Forêt à laquelle la communauté d'agglomération Val Parisis vient aux droits et obligations, signée le 27 juillet 2010, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, n°B18-3-A29 du 29 juin 2018, a été signé en date du 28 décembre 2018.

- L'avenant n°4 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, la commune de Marly-la-Ville (95) et la communauté d'agglomération Roissy Pays de France qui vient aux droits de la communauté de communes Roissy Porte de France signée le 5 septembre 2011, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, n°B18-4-A27 du 5 octobre 2018, a été signé en date du 28 décembre 2018.
- La convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Saint-Ouen l'Aumône (95) et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, approuvée par délibération du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France n°B18-4-22 du 5 octobre 2018, a été signée en date du 28 décembre 2018.
- L'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière conclue entre l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise et la commune de Taverny (95), signée le 12 mai 2009, approuvé par délibération du Bureau de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France, qui vient aux droits et obligations de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, n°B18-4-A28 du 5 octobre 2018, a été signé en date du 28 décembre 2018.

Fait à Paris le 19 mars 2020

Le Directeur Général
Gilles BOUVELOT

